Réf : ML100E17 2269-03-01

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné IVECO France SA 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA constructeur certifie :

Que le véhicule livré : en châssis-cabine: voir nota 1

(2) Dénomination

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	LA1A1733P36
(D.3)	Dénomination commerciale	ML100E17/P
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFA1AC0202485656
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	10000 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC)	10000 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	13500 Kgs
(J)	Catégorie internationale	N2
(J.1)	Genre national	CAM
(K)	Numéro de la réception par type	2269-03-01
(P.1)	Cylindrée	3920 cm_3
(P.2)	Puissance nette maximale	125 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	10 CV
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	3
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	84 verticale
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	2025 tr/min
(V.7)	CO_2	g/Km
(V.9)	Classe environnementale	8877*0127A

Est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota).

Pour être livré à : _____

Fait à Trappes, le 07/04/2006

Nota 1: Pour obtenir l'immatriculation de véhicule remorque livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et :
- Soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage de dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe :
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire :

Nota 2: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- Soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire :
- Soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.
Dispense N°1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999
Trappes, le : 7 avril 2006

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Je soussigné IVECO France SA
6, rue Nicolas Copernic, 78190 TRAPPES, représentant accrédité de IVECO SPA constructeur, certifie :
Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipés de:

1).Réservoir(s) de carburant :
- Nombre : 1 en plastique
- Capacité: 183 Litres
- Emplacement : Droit

2).Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2: non
- Marque de ce ralentisseur:
- Type de ce ralentisseur:
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTRA (voir nota § 2):

4).Limiteur de vitesse : oui, réglé à 90 Km/h

5).Suspension de l'essieu moteur :
pneumatique ou equivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53 CEE

7).Pneumatiques et indices(valeurs charges et vitesses minimales):
Sur l'essieu 1 :225/75R17,5 (129/127L)
Sur l'essieu 2 :225/75R17,5 (129/127L)

11).Type de moteur : F4AE0481A*C
13).Type de protection AR : Entité technique (marquage)

0 CLIENTE FITTIZIO
10121891